

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

Présents :

SCP	STTP
Dilhari Fernando	Marc Roussel
Corey Pelow	Sylvain Sicotte
Virginie Tremblay	Alvaro De La Cruz

Invités			
Paul Rivet	Cassandra Mackinnon	Stéphanie Lépine	Dan Gilbert
Catherine Bernard	Terry Kelly	Carolyn James	Steve Clark
Nadia Afara	Danny Goddu		

Conseiller	Sohail Mirza
------------	--------------

Ordre du jour

Nº série	Sujets	Présenté par
0	Pause-sécurité/Pause santé mentale/Pause-diversité	Tous
1	Mot d'ouverture	Membres du comité
2	Examen du procès-verbal	Membres du comité
3	Mise à jour sur la COVID-19	Virginie Tremblay
4	Sécurité vitale — Sécurité sur les quais et les convoyeurs	Catherine Bernard
5	Cyberformation sur l'évaluation des risques	Catherine Bernard
6	Trousse de bienvenue sur la sécurité pour les nouveaux employés	Catherine Bernard
7	Télématique de l'équipement motorisé de manutention (EMM)	Nadia Afara
8	Mises à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Paul Rivet/Cassandra Mackinnon
9	Modèle de discussion conjointe ~ pour aider les employés à rentrer sains et saufs	Danny Goddu
10	Mise au point du mandat du Comité local mixte sur la santé et la sécurité (CLMSS)	Membres du comité
11	Mise à jour sur le programme de prévention de la violence familiale	Carolyn James
12	Projet d'analyse des écarts du CLMSS	Carolyn James
13	Qualité de l'air, politique et expérience interne	Virginie Tremblay
14	Événement national des CLMSS 2022	Virginie Tremblay
15	Plan d'expansion à Calgary	Stéphanie Lépine
16	Mise à jour sur le programme de déneigement	Terry Kelly

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

Points permanents

1. Mot d'ouverture

Ronde 1

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) affirme qu'il n'accueille pas favorablement la pause-sécurité, la pause santé mentale ou la pause-diversité, car elles impliquent de partager des expériences et des témoignages personnels. Le STTP affirme que bien que cette initiative est présentée pour réduire le stress au travail, le syndicat prétend qu'il y a d'autres solutions pour adresser le stress au travail. La SCP indique que ce moment de discussion est plutôt pour permettre des échanges authentiques et démontrer une certaine vulnérabilité dans les échanges d'apprentissage ou d'expérience personnelle. Le STTP se déconnectera quand la SCP tiendra ces pauses-sécurité. La SCP maintiendra cette pratique à l'agenda et débutera quelques minutes plus tôt.

Le STTP affirme que l'ordre du jour est trop chargé en une seule réunion en raison de contraintes de temps. Le nombre de sujets doit être réaliste ainsi que le temps accordé pour chaque sujet. La SCP acquiesce et souligne que l'ordre du jour a été fourni aux fins de commentaires afin d'éviter que la journée ne soit trop chargée.

Ronde 2

Lors de la rencontre du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS) de juin 2021, l'initiative de reconnaissance des conducteurs a été présentée au STTP. Le Syndicat indique qu'il a des préoccupations au sujet de son utilisation abusive. Le STTP est inquiet, car dans le passé, bien que l'intention de tels programmes semble raisonnable, sur le terrain, cela mène souvent à des mesures disciplinaires au lieu d'un mode d'encouragement aux pratiques sécuritaires. Le STTP indique que la direction impose des suspensions de 5 jours à ses membres, alors qu'en fait, les infractions pourraient être résolues si on intervenait au bon moment. Le STTP affirme que des représentants de l'employeur suivent les employés sur la route avec des caméras de tableau de bord, observent les comportements et compilent les comportements de conduite non-sécuritaire. Lorsque les conducteurs reviennent au dépôt, ils font l'objet de mesures disciplinaires. Le STTP affirme que la direction fait le contraire de ce qui a été présenté au CNMSS de juin. Le STTP mentionne que dans le cas d'une non-conformité observée, l'employé devrait être intercepté et avoir une discussion d'encadrement sur le champs; le STTP rappelle l'obligation de l'employeur d'adresser tout écart au moment de la prise de connaissance, afin de s'assurer que les travailleuses et travailleurs remplissent leurs fonctions en toute sécurité.

La SCP répond que les règles de sécurité des conducteurs continuent de s'appliquer avec ou sans programme de reconnaissance, puisqu'elles relèvent de sécurité pour les conducteurs — la sécurité vitale. La SCP rappelle que les programmes de reconnaissance des conducteurs sont instaurés pour aider à mettre en œuvre et renforcer ces règles. Si un membre ne conduit pas de façon sécuritaire, il doit être convié à une discussion. L'objectif est d'encadrer et de renforcer les comportements appropriés et sécuritaires. Le programme ne devait pas servir à imposer des mesures disciplinaires.

Le STTP présente quelques lettres de mesures disciplinaires des régions. Une lettre indique qu'un conducteur ne porte pas sa ceinture de sécurité longtemps; le STTP pense que l'évaluateur aurait dû intervenir sur-le-champs s'il suivait ce conducteur. Le STTP prétend que si ces données ont été recueillies par des solutions télématiques,

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

il s'agit d'une violation directe de la convention collective. Un autre cas mentionne un excès de vitesse dans une zone scolaire, le STTP demande comment la direction a détecté la vitesse, la SCP répond qu'elle fera le suivi. Le STTP mentionne que la surveillance selon cette méthode doit cesser.

La SCP demande de plus amples détails sur ces situation et ces mesures disciplinaires afin d'évaluer s'il s'agit d'un problème local ou à dans tout le pays. La SCP souligne que la direction a bien l'intention de changer la culture. Les syndicats et la direction doivent collaborer à tous les niveaux.

La SCP souligne que tout le comité souhaite le même objectif sur la conduite sécuritaire. Le STTP encourage toujours les comportements sécuritaires, mais suivant une approche d'encouragement et non de jouer à la police. . Le STTP demande à voir les critères de reconnaissance des conducteurs tel que présenté au CNMSS de juin 2021. Le STTP affirme que de telles initiatives de reconnaissance peut créer la division entre leurs membres. Le STTP croit que ce n'est pas la fonction du CLMSS d'être impliqué dans ce genre d'initiative, ceci étant en dehors de leur mandat. Le STTP affirme que ce programme de reconnaissance comporte de nombreux signaux d'alarme et créera des problèmes de confiance. La SCP répond que la direction est prête à discuter de ces préoccupations dans le cadre d'une réunion distincte si la situation est urgente.

Mesure à prendre :

- 1- Inviter l'équipe du programme de reconnaissance des conducteurs à la prochaine réunion du CNMSS afin de clarifier les rôles et les critères.

2 Examen du procès-verbal et de l'ordre du jour

Le STTP suggère d'organiser une réunion d'examen du procès-verbal pour accélérer le processus de finalisation. La SCP accepte de planifier des réunions d'examen pour finaliser le procès-verbal. Il est convenu de tenir les réunions après deux semaines de CNMSS.

La SCP indique qu'elle travaille au renforcement des capacités pour éliminer l'arriéré de procès-verbaux. La SCP remercie le STTP pour sa patience lors du partage du procès-verbal.

3 COVID-19

Aperçu :

En raison de la pandémie de COVID-19, la SCP, en collaboration avec les comités nationaux de santé et de sécurité, a mis en place de nouveaux procédés afin de réduire au minimum la propagation du virus au travail.

Discussion :

La SCP indique qu'une augmentation importante des cas est constatée. En Ontario, la SCP a mis en place des le dépistage actif. La SCP est ouverte aux suggestions sur ce qui peut être fait plus collectivement. La discussion sur la vaccination a lieu sur d'autres plateformes; une fois la décision prise, la direction organisera une réunion spéciale et n'attendra pas la réunion du CNMSS de novembre.

En complément aux efforts de vaccination, la SCP commence des tests de dépistage rapides auto-administrés. Il s'agit d'un prélèvement nasal, dont Santé Canada fait la promotion des trousse et les fournit pour l'instant

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

gratuitement à la SCP. En premier temps, la SCP cible un pilote de 500 personnes cadres et employés exempts à l'échelle du pays, soit la Santé et sécurité, Partenaires d'affaires des ressources humaines (RH), Directeurs généraux des Opérations et Ventes. L'objectif est d'effectuer 2 000 tests. Si les tests sont positifs, la SCP encourage l'employé à se rendre à la clinique la plus près pour un test de réaction de polymérisation en chaîne moléculaire (PCR). La SCP explore des moyens de consigner les résultats, mais elle n'a pas encore pris de décision. La SCP crée également des outils de travail et des vidéos pour faciliter le test.

La SCP demande au STTP si les membres du Comité souhaitent participer; la SCP sera heureuse de les inclure dans le projet pilote. Le STTP accepte de participer et indique qu'il aimerait voir les résultats du projet pilote. Le STTP demande à la SCP leur faire parvenir des ensembles de dépistage ainsi que la documentation associée. La SCP fournira au STTP les vidéos et instructions avec les ensembles de dépistage.

Le STTP s'informe au sujet des cliniques de dépistage rapide; la SCP répond que les résultats sont consignés sur papier à l'emplacement et communiqués à la santé publique. La SCP travaille à mettre à l'essai une plateforme numérique, et il existe de nombreuses options. Puisque la vaccination et les tests rapides vont de pair, ce projet pilote permettra de témoigner de son importance. Le STTP soulève certaines préoccupations au sujet de l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels et de l'accès à ceux-ci. La SCP indique que la direction travaille vers une solution et qu'elle communiquera avec le Comité.

Le STTP s'enquiert de la version 6 du guide COVID (playbook); la SCP affirme que la version est toujours à l'état d'ébauche et qu'elle sera prête d'ici le 20 septembre.

Les mises à jour comprennent le cadre de désamorçage et des communications récentes. Le STTP demande s'il y a eu un changement dans le procédé de ramassage commerciaux. La SCP communiquera avec le Comité une fois qu'elle en aura discuté avec l'équipe de livraison.

Autres points

4. Mise à jour en matière de sécurité vitale :

Responsable de la présentation : Bernard, Catherine

La SCP fait le point sur la sécurité vitale, car en raison de la COVID-19, quelques initiatives ont été retardées.

Services d'Entretien

Appareils de levage – La SCP met la dernière main à l'ébauche de la politique fonctionnelle et de la procédure du Système du manuel de la Société en fonction des commentaires des intervenants. La SCP leur transmettra l'ébauche du document aux fins d'examen et de rétroaction. Il s'agit d'un nouveau sujet, , il n'y a pas de politique existante; bien que la SCP suive déjà ce procédé, il est essentiel d'officialiser le procédé et la politique. L'une des sections de la politique et de la procédure adresse la formation. Le STTP demande que les membres passent en revue la formation avant sa mise en œuvre. La SCP a déclaré que si elle devenait une formation interne, nous vous la présenterions avant et nous pouvons fournir des informations sur toute formation tierce.

Le STTP rappelle qu'il est toujours utile d'indiquer les changements aux documents afin que de savoir ce qui a été modifié par rapport à la version précédente. Surligner ces modifications aide un examen rapide. La SCP enverra le

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

document d'ébauche final et celui des modifications qui identifie les changements depuis la première ébauche, car il n'y a pas de politique existante.

Utilisation sécuritaire des convoyeurs — Vêtements appropriés

La SCP rappelle au Comité les gants détachables dont il avait été question lors de la réunion du CNMSS en juin 2020. La SCP a amorcé le processus d'approvisionnement en quantité suffisante chez le fournisseur et s'occupe de préparer des outils de travail. Aucun changement n'a été apporté à la discussion que la SCP a menée précédemment. La SCP fournira tous les renseignements ainsi que le matériel d'aide à la sensibilisation. Le STTP demande à voir les résultats du projet pilote en plus d'autres documents. La SCP repartagera les résultats du pilote.

Sécurité sur les quais – La SCP met la dernière main à l'ébauche de la politique fonctionnelle sur la sécurité des quais; elle la remettra au Comité après la réunion. Aucun nouveau procédé n'est mis en place, et la direction vise à en faire une politique fonctionnelle. La SCP met aussi sur pied une cyberformation sur la sécurité sur les quais (à partir de nos outils de travail et de la procédure du SMS actuels) pour les employés qui travaillent à proximité des quais mais qui ne conduisent pas de EMM. Il s'agira d'une formation interactive que la SCP transmettra au STTP. Le STTP rappelle à la SCP que cette formation ne remplace pas ce qui était préalablement prévu à l'annexe DD et que cette formation doit s'ajouter à celles déjà convenues. La SCP indique qu'à l'annexe DD il est question de la reconnaissance des dangers de haut niveau, et cette formation additionnelle est plutôt une formation approfondie sur la sécurité des quais. Par conséquent, elle aidera à combler l'écart cerné en 2019 et ne modifiera pas l'annexe DD. Le STTP demande de réviser le contenu avant la mise en place de la formation.

La SCP indique que la direction poursuit une étude indépendante sur les tables élévatrices hydrauliques à ciseaux similaire à ce qui avait été fait pour les quais élevés.

Mesures de suivi :

- La SCP fournira les résultats du projet pilote sur les gants détachables au STTP.
- La SCP fournira la politique fonctionnelle sur la sécurité des quais.
- La SCP fournira l'ébauche de la politique sur les appareils de levage.
- La SCP partagera la formation sur les quais.

5. Cyberformation sur l'évaluation des risques

Invitée : Bernard, Catherine

Discussion :

La SCP parle de la demande répétée ces dernières années de l'Alliance de la Fonction publique du Canada de préparer un cours sur l'évaluation des risques pour le groupe Ingénierie. Ce cours traite des pratiques d'évaluation des dangers et des risques propres à la SCP, et explique comment effectuer une évaluation des risques. À l'heure actuelle, il est dispensé en classe. Afin de rendre son contenu plus accessible, la SCP imagine en ce moment un module de cyberformation. Le nouveau format élargira l'accès à d'autres employés ainsi qu'aux CLMSS. Il facilitera également l'intégration à d'autres plateformes de formation. L'objectif est de mener à terme la cyberformation en novembre 2021.

Le STTP affirme qu'il encourage toujours l'apprentissage en salle de classe, car cela aide à répondre aux questions

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

immédiatement. Le STTP estime que la cyberformation n'est pas une façon adéquate de former les employés. L'évaluation des risques est plus complexe et beaucoup de questions peuvent être soulevées pendant la formation. Les membres pourraient ne pas comprendre le procédé. Le STTP n'est pas d'accord avec la cyberformation et accorde la priorité aux séances en salle de classe. La SCP a déclaré qu'il s'agissait simplement de répondre au besoin d'avoir la flexibilité d'accéder à la formation, lorsqu'ils ne peuvent pas attendre la session en classe. Le STTP affirme que si les membres ont accès à la cyberformation et que leur capacité de formation ne s'améliore pas, elle n'atteint pas son objectif.

Le STTP demande que cela demeure une formation complémentaire. La SCP affirme qu'elle a le même contenu et que nous ne remplaçons pas la séance en salle de classe.

6. Trousse de bienvenue sur la sécurité pour les nouveaux employés

Invitée : Bernard, Catherine

Discussion :

La SCP a expliqué les lacunes de la trousse de bienvenue actuelle et la possibilité d'améliorer le contenu sur la sécurité pour fournir des informations essentielles sur la santé et la sécurité. CPC développe un nouveau napperon d'embauche et une nouvelle section sur la santé et la sécurité sur la page Web de la nouvelle zone d'embauche. Ce nouveau contenu de sécurité serait envoyé à tous les employés de tous les groupes de négociation.

Le nouveau matériel d'orientation donne un aperçu des principaux aspects du programme de santé et de sécurité de SCP, tels que Pensez Sécurité. Rentrez Sain et Sauf, Le Bien-Être en Tête, Règles de sécurité, Rôles et responsabilités, etc.

La SCP a décrit le napperon du nouvel employé, qui sera également fourni par la poste. Plus tard, CPC a expliqué la zone de location remaniée avec de nouvelles ressources et informations.

Le STTP a suggéré d'inclure le napperon dans un module de l'annexe DD.

Lorsqu'on lui a demandé si des livrets supplémentaires sur le PSRSES et les règles de sécurité devraient être postés avec le napperon, en gardant à l'esprit que la SCP s'est engagée de manière durable à réduire l'impact environnemental, le STTP a suggéré d'expédier les livrets avec le napperon, car il y a des endroits où la SCP a des problèmes de connectivité internet. La SCP a indiqué qu'au CNMSS précédent, elle a suggéré que nous incluions un numéro à appeler si un employé a besoin d'une copie papier.

La SCP a demandé au STTP de lui renvoyer par courriel toute rétroaction sur le napperon au cours des deux prochaines semaines dans l'espoir de mettre en œuvre la nouvelle information le plus tôt possible.

7. Télématique de l'équipement motorisé de manutention (EMM)

Invitée : Afara, Nadia

Discussion :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

La SCP explique que l'augmentation des volumes de colis entraîne une pression accrue pour l'achat ou la location de nouvelles capacités en matière d'EMM afin de répondre aux exigences. Le projet de télématique permettra de recueillir des données exactes qui seront utilisées pour déterminer les exigences d'EMM pour chaque établissement et qui seront mises à profit pour les améliorations en matière de santé et de sécurité. La SCP s'est assuré que la télématique ne sera pas utilisée pour la surveillance des employés.

Le projet pilote sur la télématique de l'EMM a été mené au centre de distribution de York de juin 2019 à juin 2020, et certains des principaux résultats étaient les suivants :

- Amélioration de la conformité à la liste de contrôle pour l'inspection avant utilisation; non-conformité rapidement mise en évidence et conversations de coaching pour corriger le tir.
- Capacité de détecter et de catégoriser les répercussions selon leur gravité et le moment où elles se produiront.
- Accès limité aux opérateurs formés seulement.
- Capacité de mesurer l'utilisation pendant les heures de pointe et en dehors de celles-ci.

La portée du projet comprend l'installation sur 50 % du parc de EMM et l'installation dans les établissements comptant au moins 10 EMM. La SCP a présélectionné 16 établissements, et les EMM visés sont LF9 et LR7 seulement.

La SCP indique qu'après un procédé d'approvisionnement rigoureux, Toromont Material Handling, une entreprise canadienne, a été sélectionnée. La SCP explique davantage les caractéristiques offertes dans la première phase du projet.

Le STTP demande combien de fois un employé doit effectuer l'inspection. La SCP affirme que chaque nouvel utilisateur doit le faire au début du quart de travail et lorsqu'il change d'équipement en cours du quart de travail.

Le STTP demande qui aura accès aux données; la SCP répond que le superviseur aura les données, pas lors de la première phase, mais dans la deuxième phase prévue pour l'an prochain.

En ce qui concerne la question sur le verrouillage, la SCP affirme que la fonction de verrouillage ne sera pas offerte pour la première phase; la direction travaille toujours à clarifier les rôles relatifs au verrouillage. Le STTP affirme que les superviseurs ne devraient pas avoir le pouvoir de contourner le verrouillage, seuls les membres de l'Entretien devraient l'avoir. Le STTP souligne que, dans le passé, certains superviseurs avaient retiré des étiquettes rouges lorsque l'équipement manquait. Par conséquent, seul le personnel d'entretien qualifié doit être autorisé à contourner le verrouillage. Le comité demande s'il y a une caractéristique de verrouillage dans le projet pilote et comment elle a été gérée. La SCP affirme que la fonction de verrouillage n'a pas été activée pendant le projet pilote.

Le STTP demande comment la direction s'assurera que les données sur la formation des employés seront à jour. La SCP indique que la direction examine la question; pour ce qui est des données de formation, l'appareil les extraira directement du système de gestion de l'apprentissage.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

Le comité demande combien de temps il faut pour effectuer l'inspection préalable. La SCP répond qu'il faudra environ cinq minutes.

La SCP explique les différents aspects de la phase I, qui est prévue jusqu'en février 2022. L'accent sera mis sur l'acceptation par l'opérateur, la validation des fonctionnalités et la configuration des rapports. Pour cette phase, les opérateurs ouvriront une session avec un NIP générique pour lancer la liste de contrôle d'inspection avant utilisation. Aucune autorisation ne sera requise pour la validation par l'utilisateur et il n'y aura pas de verrouillage. Un message d'avertissement seulement s'affichera en cas de problème critique repéré dans le cadre de la liste de contrôle pour l'inspection avant utilisation ou en cas de collision (impact élevé).

Mesure de suivi :

- La SCP fournira les images de l'écran d'inspection.

8. Mises à jour sur le parc de véhicules et l'EMM

Invités : Rivet, Paul/Mackinnon, Cassandra/Clark, Steve

Discussion :

Mises à jour de Parc de véhicules

La SCP communique les résultats de l'évaluation des risques de la fourgonnette à marche-pied E-450 au Comité. Cette demande d'évaluation des risques a été demandée en raison de préoccupations en matière de sécurité soulevées par trois Comités mixtes sur la santé et sécurité (CMSS) à l'échelle régionale qui demandent des modifications à l'équipement comme solution. L'évaluation a été effectuée à Calgary en juillet 2021 afin de couvrir les dangers relevés avec la fourgonnette à marche-pied. Le STTP demande si les membres du CLMSST ont participé à l'analyse de risque, sinon celle-ci devra être refaite; la SCP répond que les participants inclus les membres de la Gestion du parc de véhicules, du CLMSST local de Calgary et de l'équipe Santé et sécurité de la Société. Les résultats de l'évaluation de risques ont démontré que les risques soulevés quant au fonctionnement se situent dans les limites acceptables, avec une réduction potentielle minimale de ces risques si la solution proposée était mise en œuvre. La SCP a conclu que l'utilisation de capsules Info-sécurité et formation, le port des chaussures appropriées, être attentif à son à environnement et une méthode des trois points de contact devraient être mis en application.

Le STTP demande de fournir la liste des participants et de partager les résultats de l'évaluation des risques avec le comité.

Mise à jour sur les nouveaux véhicules de livraison légers (NVLL)

La SCP fournit des renseignements à jour sur le projet de NVLL. Il y a un retard pour les châssis de F150 pour les constructions de préproduction, et à l'heure actuelle, 9 véhicules de pré-production sont terminés. L'examen final a eu lieu le vendredi 13 août 2021, et la phase de certification et de mise à l'essai a été enclenchée. La SCP prévoit que la production commencera au début de 2022 et que les premiers véhicules seront livrés au milieu de 2022. Un total de 2 000 véhicules seront achetés, tandis que 450 seront disponibles au cours de la première phase.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

Le STTP affirme que les progrès sont satisfaisants et demande que tous les documents soient transmis au Comité. De plus, le Comité demande une visite lorsque le véhicule sera disponible pour l'inspection à Ottawa. Il s'agit d'un excellent véhicule, et il serait bon que les membres l'examinent également. La SCP indique qu'une fois qu'un véhicule sera disponible, les membres seront invités à l'inspecter.

Location de véhicules pour la période de pointe

Les projections de location à l'échelle nationale pour la période de pointe ont été compilées après le 16 juillet afin de déterminer le nombre et les types de véhicules de location nécessaires, ainsi que les emplacements qui ont besoin de ces véhicules. La liste a été examinée par la Gestion du parc de véhicules, et des échanges sont en cours avec nos divers fournisseurs de services de location afin de déterminer la disponibilité de ce véhicule à l'échelle nationale.

Les procédures de chargement sécuritaire doivent être incluses dans la communication concernant les véhicules loués, comme pour la note de service sur la location de l'EMM pour la période de pointe mentionnant les normes de l'industrie par rapport à celles de la SCP.

Le STTP suggère que la direction élabore des communications pour les véhicules loués concernant le chargement et l'utilisation sécuritaires de l'équipement, puisqu'il n'y a pas toujours présence de cloison ou de filet. La SCP intervient pour dire que la limite est de remplir jusqu'au centre du siège central du conducteur seulement. Le STTP ajoute que les colis peuvent toujours se desserrer et glisser sous la pédale d'accélérateur, il faut donc s'occuper de cette possibilité. La SCP explique que les véhicules ne peuvent pas être modifiés et qu'il incombe à l'employé d'immobiliser les colis correctement, d'où l'importance de suivre une procédure de chargement sécuritaire sur les véhicules loués.

La SCP indique qu'elle ne peut pas installer de dispositif d'ancrage sur les véhicules de location et que, sans dispositif d'ancrage, elle ne peut pas installer de filet. Le STTP demande pourquoi nous ne pouvons pas demander aux fournisseurs de l'ajouter à tous leurs véhicules. Le STTP réitère l'importance pour la sécurité du chauffeur d'inclure une barrière de protection physique. La SCP doit s'assurer que les fournisseurs trouvent une solution.

La SCP reviendra avec la réglementation sur les cloisons et les filets et la visite d'Emploi et Développement social Canada dans la région de l'Atlantique.

Le STTP demande quel est l'état de l'air climatisé dans les camions pour les modèles de 2018-2019, qui ne l'ont pas, ou dans lesquels l'air climatisé a été retiré. Le STTP demande de revoir la décision et d'installer de nouveau de l'air climatisé sur ces modèles. La SCP reviendra avec l'état actuel, mais assure que tous les nouveaux modèles ont l'air climatisé.

Le STTP fait part d'une préoccupation selon laquelle on demande aux membres d'utiliser leur véhicule en raison d'une pénurie de véhicules de la SCP. La SCP indique qu'elle discutera du problème avec l'équipe Levée et livraison.

Location d'EMM

La SCP partage que les projections de location à l'échelle nationale pour la période de pointe ont été compilées après le 16 juillet afin de déterminer le nombre et les types d'EMM nécessaires, ainsi que les emplacements qui ont besoin de cet équipement pour la période de pointe. La liste a été examinée par la Gestion du parc de véhicules, et

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

des échanges sont en cours avec nos divers fournisseurs de services de location afin de déterminer la disponibilité de cet équipement à l'échelle nationale. Comme dans les années précédentes, nous déployerons plusieurs transpalettes C42 et chariots ergonomiques LH3 conformes aux normes de l'industrie, mais pas aux normes de la SCP (c.-à-d., sans freins à main ni de garde-pieds) pour la période de pointe seulement (retrait en janvier 2022). Le plan sera terminé dans une semaine ou deux.

Comme dans les années précédentes, le STTP réitère que les employés ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils utilisent l'équipement de location, ils n'ont pas à l'utiliser.

Incident Grumman — Orangeville

La SCP partage les résultats de l'enquête sur l'incident Grumman. La cause immédiate était une rupture des freins due à une utilisation excessive et à une rupture de l'étrier. Le véhicule devait être inspecté une ou deux semaines après la date de l'incident. La SCP a effectué la vérification de la qualité du service d'entretien préventif, l'a examinée avec les mécaniciens du fournisseur et a fait appel à la direction du poste de facteurs et au CLMSS.

Le STTP suggère de partager le rapport d'entretien préventif et le rapport de vérification de la qualité du service d'entretien préventif avec les employés de l'emplacement. Le STTP demande d'envoyer une copie au coprésident du STTP dans la correspondance à venir au sujet de cet incident.

Le STTP souligne que selon l'employé un rapport d'anomalie a été soumis pour ce véhicule, mais qu'il n'a jamais été traité. La SCP indique qu'elle y jettera un œil. La SCP indique qu'un spécialiste de la formation sur la conduite s'est rendu sur place après l'incident et a fourni une formation d'appoint sur l'inspection avant le départ.

Mesures de suivi :

1. La SCP invitera les membres à l'inspection des nouveaux véhicules de livraison légers (NVLL) lorsqu'ils seront disponibles.
2. La SCP communiquera le statut de l'air climatisé sur les anciens modèles.
3. La SCP communiquera les résultats de l'évaluation des risques de la fourgonnette à marchepied E-450 et la liste des participants.
4. La SCP partagera l'informations sur les cloisons et les filets et la visite d'Emploi et Développement social Canada dans la région de l'Atlantique

9. Modèle de discussion conjointe pour aider les employés à rentrer sains et saufs

Invitée : Goddu, Danny

Discussion :

La SCP explique les efforts que déploie la direction pour changer l'état d'esprit des employés fréquemment victimes de blessures. Le procédé a été renommé Discussion conjointe pour *Pensez sécurité, rentrez sain et sauf*, et le formulaire a été mis à jour afin d'ajouter un langage neutre. L'objectif est d'adopter une approche neutre et impartiale à l'égard des employés qui risquent davantage de se blesser.

Par le passé, les CLMSS et les représentants syndicaux n'étaient pas impliqués. Par conséquent, nous devons nous assurer que nos CLMSS et nos représentants syndicaux participent à cette conversation sur la prévention afin qu'ils

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

puissent également présenter leurs idées de façon uniforme. L'objectif est d'aider nos chefs d'équipe à mieux aborder ces conversations. Ils le font déjà, mais ce n'est pas tout le monde qui est aussi à l'aise et expérimenté ou qui a le même état d'esprit sur la façon d'aborder la question. Nous voulons une harmonisation positive.

L'objectif principal est de s'assurer que les superviseurs et les chefs d'équipe visent véritablement la réussite de cet employé. Le chef d'équipe doit expliquer le procédé dès le départ à l'employé pour éliminer les émotions et les préjugés.

La première étape consiste à utiliser les données de Tableau, à les partager avec le CLMSS et à mettre en évidence les dossiers. Ensuite, le chef d'équipe avisera le Syndicat et le CLMSS qu'il discutera avec l'employé. Une fois la réunion terminée, le chef d'équipe consignera le plan d'action dans un modèle standard. Enfin, assurez-vous que le plan d'action est mis en œuvre et bien évalué.

Le STTP n'est pas d'accord avec le procédé et ajoute que le modèle rend un employé responsable de la blessure et de la raison de l'incident. Il n'y a aucun renseignement dans le formulaire sur le poste que l'employé occupe le jour de la blessure. De même, le CLMSS ne devrait pas connaître l'état de santé et les antécédents de l'employé, cela va totalement à l'encontre de la protection des renseignements personnels et de la confidentialité des employés. Il ne s'agit pas d'une fonction à laquelle le CLMSS doit participer. Le STTP s'oppose totalement à ce modèle et à cette initiative, en raison de l'historique de cas mal gérés. La SCP affirme que le Syndicat doit faire confiance aux efforts de la direction; si nous adoptons ce procédé avec la bonne intention et avec raison, les résultats seront remarquables.

La SCP affirme que l'état de santé est utilisé à des fins d'intégration. L'historique de l'employé consiste à déterminer comment et où l'employé a été blessé, non pas à le responsabiliser.

Le chef d'équipe doit être tenu responsable et prendre les mesures appropriées, ce qui est le but de la réorganisation. Les superviseurs et les gestionnaires doivent diriger ces discussions. C'est pourquoi cette initiative aidera à responsabiliser les chefs d'équipe dans la mise en œuvre des plans d'action.

Le STTP souligne qu'il a reçu des griefs où des superviseurs demandaient aux membres de ne pas signaler les accidents de travail. Cela crée une culture de peur à l'égard du signalement d'une blessure. Le STTP indique que la direction doit mener une enquête sur ces problèmes et enfreint la loi selon la CNESST en intimidant les employés pour les empêcher de signaler les incidents.

La SCP souligne que l'objectif de la réorganisation n'est pas de prendre des mesures disciplinaires. La SCP est ouverte à toutes les discussions et à tous les commentaires. La SCP est prête à améliorer le modèle selon les commentaires du STTP sur la perception de la responsabilité imputée uniquement au travailleur, et l'initiative en général. Le STTP mentionne que les facteurs environnementaux autres que les comportements qui auraient pu contribuer à l'accident doivent être prise en considération. La SCP indique qu'il n'y a pas d'échéancier fixe; nous allons commencer à changer le libellé abordé au cours de la réunion.

Le STTP se réserve un droit de réserve sur cette initiative afin d'évaluer les différentes options qui seront déployées advenant que la SCP initialise unilatéralement ce programme.

10. Mise au point du mandat

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

Le Comité discute des changements et des commentaires formulés par les deux parties. Le Comité convient d'ajouter, en vertu de la clause 4.3, que tout ce qui concerne l'équipement national sera acheminé directement au CNMSS et n'a pas besoin d'intervention par palier ou de discussion à l'échelle régionale.

Le STTP n'est pas d'accord avec le commentaire concernant les réunions mensuelles virtuelles du CLMSS; la SCP mettra à jour le mandat et l'enverra au STTP aux fins d'examen final.

11. Mise à jour sur le programme de prévention de la violence familiale

Invitée : James, Carolyn

Discussion :

La SCP fait part des mises à jour apportées au programme de prévention en matière de violence familiale et de soutien. Le plan du projet a été communiqué au STTP. Le plan consiste à partager des communications du siège social avec un aide à la discussion sur l'importance de ce sujet. Il comprendra deux pages de renvoi sur le programme *Garder le bien-être en tête* et *Pensez sécurité, rentrez sain et sauf* avec des ressources, les personnes-ressources qu'ils peuvent contacter en cas de violence familiale, la fiche d'information et le site Web. Une procédure de chef d'équipe et une évaluation des menaces assortie d'un plan de sécurité sont disponibles sur le site *Pensez sécurité, rentrez sain et sauf*. Il contient un grand nombre de questions auxquelles l'employé peut répondre. On l'appelle programme parce que la direction veut le conserver et mettre au point plus de ressources pour aider nos employés en cas de besoin.

Le Comité suggère d'ajouter d'autres rappels visuels pour que les employés se sentent à l'aise et pour les encourager à en parler. L'un des objectifs est d'éliminer la stigmatisation entourant la violence familiale. Aucun programme d'expédition à domicile n'est prévu.

Le STTP ajoute que les syndicats ne veulent pas qu'un superviseur interagisse avec l'employé qui a des problèmes; des délégués sociaux adéquatement formés par le syndicat sont en place pour traiter de tels problèmes. Les communications mettront l'accent sur l'aspect de la confidentialité de l'employé. La SCP convient que le ton de la communication assurera la confidentialité.

Le STTP demande s'il peut communiquer les résultats de la réunion sur le plan de projet. La SCP affirme qu'elle n'a rien partagé par la suite, mais qu'elle l'a montré visuellement lors de la réunion. La SCP communiquera les jalons et les renseignements.

12. Projet d'analyse des écarts du CLMSS

Invitée : James, Carolyn

Discussion :

La SCP fait part des résultats du sondage au Comité. Les délégués sociaux ont également participé au sondage, en plus des 640 participants. Plus de la moitié étaient membres de différents CLMSS.

Les scores élevés concernaient la confidentialité, les répondants ont affirmé que la confidentialité est toujours prise

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

en compte lorsqu'ils signalent des problèmes de santé psychologique. La plupart des participants ont dit qu'ils étaient au courant de la stigmatisation entourant ce sujet. La plupart des gens ont obtenu une note de 7 sur le plan psychologique.

Les notes les plus faibles concernaient le soutien et les ressources liés aux préoccupations psychologiques. Le STTP trouve désolant ce constat en milieu de travail.

L'accès à des représentants en santé et sécurité était difficile en raison d'un manque de disponibilité des outils numériques. *Le bien-être en tête* n'est pas connu de la plupart des gens. La SCP veut le rendre plus visible et plus facile d'accès, car il s'agit d'un guichet unique pour la santé mentale. De plus, le Programme d'aide aux employés et à la famille à portée de la main (PAEF) doit être plus connu.

Le STTP affirme que les affiches sont une bonne idée ainsi que les demandes de soutien optionnelles pour assurer qu'elles soient confidentielles et privées.

13. Qualité de l'air, politique et expérience interne

Présentateur : Virginie Tremblay

Discussion :

Le STTP suggère d'aborder ce sujet à mi-parcours l'année prochaine. Dans certaines situations, les participants ne se sentent pas à l'aise et ne se sentent pas en sécurité de sortir lorsqu'il se situe au-dessus de l'indice de sécurité. De plus, les membres ne font part d'aucune préoccupation. La SCP accepte de se regrouper l'année prochaine et d'en discuter avant cette période de l'année. La participation des CLMSS est essentielle et des procédures sécuritaires sont en place pour aider les membres.

La SCP indique qu'elle en fera un point permanent en février au CNMSS. Il sera préférable de cibler les régions pour régler le problème. Le STTP ajoute que des décisions locales pourraient être prises après avoir examiné l'indice de la qualité de l'air avec l'aide du CLMSS.

14. Événement national des CLMSS 2022

Invitée : Tremblay, Virginie

Discussion :

La SCP indique que la direction prévoit organiser un événement national sur la santé et la sécurité en 2022. L'objectif consiste à mobiliser 5 000 champions de la sécurité, les CNMSS et les CLMSS lors d'un événement d'une journée au cours duquel chacun pourra participer à un éventail de séances de discussion ou autres.

L'événement abordera des sujets variés de façon dynamique dans le cadre de tables rondes. Les participants établiront leur propre horaire en fonction de plusieurs séances inscrites au menu des options. L'événement se déroulera de façon virtuelle pour permettre à un large auditoire d'y assister sans avoir à se déplacer.

La prochaine étape consiste à mettre sur pied un comité d'organisation qui s'occupera d'établir l'ordre du jour de l'événement, de choisir les conférenciers et de fixer la date de l'événement. La SCP prévoit tenir sa première réunion à cet effet en octobre.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

La SCP partagera les ordres du jour de quelques-uns des événements précédents et des renseignements sur l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la sécurité qui aura lieu en septembre. Ce serait une excellente occasion de commencer ce mouvement lié à la culture de sécurité et de changer les mentalités.

Le STTP affirme que la SCP devrait faire preuve de prudence dans l'organisation de tels événements, car cela a une incidence négative sur les employés lorsqu'ils voient le CLMSS s'impliquer davantage auprès de la direction. La SCP affirme penser également que c'est un domaine difficile à gérer, mais la direction cherchera définitivement à créer une image positive.

15. Plan d'expansion à Calgary

Invitée : Lépine, Stéphanie

Discussion :

La SCP indique que l'établissement de Calgary a atteint sa capacité maximale, et la direction a décidé d'installer un nouveau Trieuse de Paquets Communs (Common Packet Sorter) avec 4 000 articles par heure (APH). Il s'agit de la même technologie que le TPC de Kitchener offert par Sitma.

L'installation commencera en février 2022 et la mise à l'essai est prévue pour juillet 2022. L'évaluation des risques sera effectuée pendant la conception et tout au long de l'installation dans tous les secteurs. En ce qui concerne la conception, les points de chute et postes d'alimentation manuelle auront la même conception ergonomique. L'équipe du projet travaille en étroite collaboration avec les CMSS locaux.

Le STTP souligne que si une étude ergonomique est prévue au cours de la phase de conception, elle doit être effectuée conjointement avec le Syndicat.

16. Rapport sur la neige

Invitée : Terry Kelly

La SCP indique que la gestion de la préparation a commencé à administrer la saison hivernale. La SCP a entamé les réunions bimensuelles avec SNC-Lavalin le 4 août 2021. L'extraction des données et les mises à jour des emplacements supplémentaires ont commencé le 16 août. Les bons de commande de l'entrepreneur devraient être en place en septembre 2021. La SCP ajoute qu'aucun changement aux entrepreneurs n'est planifié pour cette saison. La SCP a demandé un financement supplémentaire pour la région de Huntsville afin d'accroître l'efficacité opérationnelle.

La SCP s'est assurée que toutes les précautions de COVID-19 demeurerait les mêmes.

Dès qu'il y a accumulation de neige de plus de 5cm ou période de pluie verglacante, la SCP a le même engagement; les équipes de dénèglement entreront en action et effectueront les mêmes activités.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 et 20 septembre 2021

Réunions tenues en 2021 :

18 février 1^{er} mars (X)	29 avril 11 mai (X)	17 juin (X)	9 septembre 20 septembre (X)	10 novembre ()
---	--------------------------------------	--------------------	---	-----------------------